

# Pourquoi le masque n'est pas obligatoire devant toutes les écoles du Calvados ?

Depuis ce 1<sup>er</sup> septembre, le port du masque est obligatoire aux abords des écoles de six communes du Calvados, dont Caen. Pourquoi cette mesure n'a-t-elle pas été étendue partout ?

Depuis mardi, au moment de l'entrée et de la sortie des élèves, le port du masque est obligatoire aux abords des établissements scolaires de six communes du département : Caen, Iffs, Cabourg, Douvres-la-Délivrande, Deauville et Ouistreham.

### Configuration des lieux ou concentration urbaine

La préfecture du Calvados a pris un arrêté lundi 31 août, visant à obliger le port du masque dans une zone de 20 mètres autour de chaque accès des établissements scolaires. « **J'ai pris dans ces six communes où il y a une densité de population plus forte, à la demande des maires, des arrêtés qui prescrivent le port du masque de manière obligatoire**, a précisé le préfet du Calvados Philippe Court, lors de sa visite à l'école Simone-Veil d'Hérouville Saint-Clair.

« À faire trop de règles, on perd leur sens »

« **C'est fait à la demande des maires et dans les cas où on peut avoir des regroupements liés à la configuration des lieux ou de concentration urbaine. Par exemple, à Caen, c'est un sujet de concentration urbaine. Avec le maire de Caen, on a pensé que ce serait plus efficace de prendre un arrêté. Mais on n'a pas besoin d'avoir des règles ou des normes pour appliquer ces gestes et vivre normalement** ».

Cette mesure s'appliquera jusqu'au 16 octobre 2020, date du début des vacances de la Toussaint. « **Tout contrevenant s'expose à une amende forfaitaire de 135 euros** », rappelle la préfecture du Calvados.

Pourquoi ne pas avoir pris ce même arrêté pour toutes les communes du Calvados ? Pour le préfet du Calvados Philippe Court, ce n'était pas une nécessité. « **Si on l'avait pris dans tout le Calvados, on aurait également traité le cas d'une commune de 500 habitants qui a une classe unique avec huit élèves et qui n'en ressentait pas le besoin au moment où on en parle. À faire trop de règles, on fait perdre le sens de nos règles. On prend des mesures appropriées par rapport à la situation qui évolue parfois rapidement, mais qui sont très bien comprises. Les chefs d'établissement ont donné**

cette consigne aux parents. Il faut passer aussi par une étape de responsabilisation, qu'on n'ait pas besoin comme en mars dernier de réglementer tout le temps pour faire des choses de bon sens ».

« Nous habituer à vivre avec le virus »

À l'occasion de cette rentrée scolaire, à Hérouville, le préfet du Calvados a rappelé « le travail important fait par les équipes enseignantes, les services de l'Éducation nationale et les collectivités pour que l'acte pédagogique ne soit pas une variable d'ajustement de cette situation sanitaire très particulière et que le droit à l'enseignement puisse être respecté. Les écoles disposent d'un protocole simple mais protecteur ». Pour Philippe Court : « Nous devons nous habituer à vivre avec le virus. L'hygiène des mains, le port du masque et la distanciation sont essentiels pour continuer de faire en sorte que la situation dans le Calvados soit un peu moins défavorable qu'au niveau national ».

Grégory MAUCORPS



À Ifs, près de Caen, le port du masque est obligatoire aux abords des établissements scolaires depuis ce mardi 1er septembre. ©G.M./Liberté le bonhomme libre.